



## **Commune de Vionnaz**

### **Communiqué de presse**

*Vionnaz, le 30 mai 2018*

#### **Mise en service de la microcentrale hydroélectrique d'Eusin**

Au début 2017, la commune de Vionnaz obtenait l'approbation de la concession ainsi que l'octroi de l'autorisation de construire de la part des Autorités cantonales en vue de turbiner les eaux potables d'Eusin ; dans le même laps de temps, l'Assemblée primaire municipale accordait un crédit d'investissement d'un million de francs pour la réalisation de ces travaux.

A peine une année plus tard, le projet a été mené à son terme, et mis en service le 24 mai dernier.

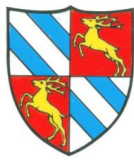
La centrale de turbinage est située au lieu-dit le Tôt, à 1'184 m d'altitude. Grâce à une puissance de 110 kilowatts installés, elle produira près de 450'000 kilowattheures par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 110 ménages.

L'eau turbinée est directement remise en charge avec celles venant des Infinives et des Tsertses pour être une nouvelle fois turbinée à Châble II, puis potentiellement à Châble III.

Ce projet a été entièrement financé par la Commune de Vionnaz.

*« La mise en service de la centrale de turbinage des eaux d'Eusin réaffirme la volonté des Autorités communales de valoriser la force hydraulique issue de nos captages du réseau d'eau potable.*

*Nous renforçons ainsi notre volonté de participer activement à la transition énergétique tout en garantissant des recettes financières sur le moyen et long terme pour la commune »* précise Laurent Lattion, Président de la Commune de Vionnaz.



## **Commune de Vionnaz**

Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans la continuité des installations mises en service en 2014 (Châble II) et 2016 (Châble III).

En parallèle de cela, l'étude pour la réhabilitation de la centrale de Châble I a débuté ; l'objectif est de déterminer la faisabilité économique de la remise en service de cette infrastructure construite en 1988 et mise hors service depuis 2014 suite à la construction de sa grande sœur Châble II.

Si cette étude est concluante, la redémarrage de Châble I pourrait intervenir d'ici 1 à 2 ans et compléter ainsi le parc de microcentrales hydrauliques de la commune.



MM. Pierre-Alain Galé (GASA SA, à g.) et Laurent Lattion Président de la commune de Vionnaz, lors de la mise en service

## **Contact**

### **Commune de Vionnaz**

Laurent Lattion

Président

Tél. : +41 (0)24 481 42 52

[laurent.lattion@vionnaz.ch](mailto:laurent.lattion@vionnaz.ch)